

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	24	
Représentés :	7	
Non représentés :	2	Séance du 17 décembre 2024
L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze décembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	31	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Sandy ROUVEL, Cyril GEEL, , Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Michel MUS, Rosa Lila HAMMACHE, Simon SASTRE, Christiane TCHA SENG NOU, Frédéric BRES, Nadège AZZINARI, Patrice de CAMARET		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Convention de mise à disposition de la flotte de minibus aux clubs sportifs – critères d'attribution

Carine Blanc, Adjointe au Maire déléguée à la Ville Sportive, annonce que la Ville de Monteux souhaite renforcer sa politique sportive en développant l'accompagnement des clubs sportifs, notamment en ce qui concerne les jeunes. C'est la raison pour laquelle, elle propose de mettre à disposition sa flotte de minibus. Outre, la disponibilité des véhicules utilisés en priorité pour le fonctionnement des services municipaux, plusieurs critères seront analysés pour l'attribution des véhicules. Le Conseil Municipal est invité à valider ses critères au travers de la convention qui sera signée avec les associations.

Le Conseil Municipal, Madame Blanc entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les critères qui lui sont présentés,

APPROUVE les critères de mise à disposition des minibus aux associations ainsi que la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Blanc à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Christian GROS



Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Acte Exécutoire

Transmis le : 27 DEC. 2024

Publié le : 27 DEC. 2024

Notifié le :

Secrétaire de séance